

## ANNEXE 6- 1 : SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE PLU SAILLANS

Code	Intitulé	Désignation	Acte de création	Service gestionnaire
A1	<b>Patrimoine naturel : Forêts</b> Servitudes de protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Forêt domaniale du Grand Barry : terrains soumis au régime forestier (superficie 85 ha 98 a et 56 ca)	Liste O.N.F. du 30 novembre 1983	Office National des Forêts
A4	<b>Cours d'eau non domaniaux</b> Servitudes relatives au passage des engins mécaniques d'entretien le long des cours d'eau non domaniaux	Passage des engins d'entretien le long des cours d'eau : Le Rieusset, Le Contècle, le ruisseau de La Garcaude	Arrêté préfectoral n° 5121 du 2 décembre 1968	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
AC1	<b>Monuments historiques</b> Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Eglise (M.H.)	A.P. du 8 octobre 1919	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine pour la DIRENE
AS1	<b>Eaux potables</b> Servitudes de protection des captages d'eau potable et d'eau minérales	Protection du captage de Saint Moirans situé sur le territoire des communes de Saillans et de Chastel-Arnaud.	A.P. n° 2599 du 20 juillet 1994	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
EL11	<b>Communications : réseau routier</b> Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des déviations d'agglomérations en application des articles 4 et 5 de la loi n° 69-7 du 3 janvier 1969	Déviation de la R.D. 93	A.P. 7349, A.D. 1431 du 3 octobre 1988	Direction Départementale de l'Équipement
EL 3	<b>Communications : cours d'eau</b> Servitudes de halage et de marchepied	Marchepied le long de la Drôme		Service de la Navigation Rhône-Saône
PT3	<b>Télécommunications</b> Servitudes relatives aux câbles P.T.T.	Câble PTT n° 330, tronçon 01	Arrêté préfectoral n° 2940 du 2 mai 1975	France Télécom Unité Régionale de Réseau Drôme Ardèche
T1	<b>Voies ferrées</b> Servitudes relatives aux chemins de fer	Ligne SNCF Livron- Gap		S.N.C.F. Agence Immobilière Régionale – Direction de Lyon